

SIVOS « Les Prés Verts »
ST SATURNIN DU BOIS / ST PIERRE D'AMILLY

**Projet Educatif
Territorial
avec
Plan Mercredi**

2023-2026

*Sivos „Les Prés Verts“
26 rue de la mairie
17700 ST SATURNIN DU BOIS
05.46.51.00.14 - sivos.lespresverts.ssdb.spda@gmail.com*

Préambule

L'enfance est un des domaines privilégiés de la politique des communes de ST SATURNIN DU BOIS et de ST PIERRE D'AMILLY ; pour preuve un SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire) a été créé au 1 er janvier 2023 pour concrétiser cet engagement auprès de l'enfance et de la jeunesse.

Le SIVOS ayant la volonté de poursuivre les actions jusqu'ici mises en place, propose un nouveau Projet Educatif Territorial (PEDT) construit, s'articulant entre les différents temps scolaires et périscolaires permettant aux enfants d'accéder à des activités éducatives cohérentes et de qualité.

Afin de garantir la continuité éducative, ce PEDT a été élaboré avec l'ensemble des acteurs éducatifs locaux (Cf, II) qui ont défini ensemble les grandes priorités communes en matière d'éducation et en ayant pour objectif principal le bien- être et l'épanouissement de l'enfant.

Le SIVOS s'engage à mettre en place des activités éducatives de grande qualité le mercredi dans un cadre structuré ; Un Plan Mercredi sera adossé à ce PEDT et l'organisation de l'Accueil de Loisirs respectera « la charte qualité Plan Mercredi ».



I - DONNEES GENERALES

1) IDENTIFICATION

SIVOS « Les Prés Verts » ST SATURNIN DU BOIS / ST PIERRE D'AMILLY

26 rue de la mairie 17700 ST SATURNIN DU BOIS

Tel : 05.46.51.00.14

Courriel : sivoslespresverts.ssdb.spda@gmail.com

Correspondante en charge du projet

Johanna BOISSINOT

Directrice de l'Accueil de Loisirs -Coordinatrice PEDT

24, rue de la mairie 17700 ST SATURNIN DU BOIS

Tel : 05.46.51.75.14

Courriel : alsh@stsat17.fr

2) PERIMETRE ET PUBLIC

Le Projet Educatif Territorial s'adresse aux enfants de 3 à 12 ans.

Le périmètre concerné est celui des communes de ST SATURNIN DU BOIS, ST PIERRE D'AMILLY et MARSAIS qui se trouvent au sein de la Communauté de Communes Aunis Sud regroupant 27 communes et 30 000 habitants.

Population de ST SATURNIN DU BOIS = 920 Habitants*

Population de ST PIERRE D'AMILLY = 556 Habitants

Population de MARSAIS = 948 Habitants

**Source INSEE 2020.*

A St Saturnin, le groupe scolaire est composé de 5 classes (ouverture d'une classe supplémentaire à la rentrée 2022) réparties ainsi :

- PS/MS = 27
- GS/CE1 = 22
- CP = 21
- CE2 = 18
- CM = 19

Nombre d'enfants concernés à ST SATURNIN = 107 enfants à la rentrée 2022 et environ 103 prévus à la rentrée 2023.

Pour les temps extrascolaires, le SIVOS travaille en partenariat avec la commune de MARSAIS via un conventionnement. Les enfants de cette commune voisine sont donc

accueillis à chaque vacances et également le mercredi. Une convention est signée entre le SIVOS et la mairie de MARSAIS.

Nombre d'enfants concernés à MARSAIS = 81 enfants à la rentrée 2022 et environ 83 prévus à la rentrée 2023.

Soit jusqu'à 188 enfants âgés de 3 à 12 ans concernés.

3) ETATS DES LIEUX

Le SIVOS gère l'Accueil de Loisirs qui organise l'accueil périscolaire le matin et le soir, l'accueil périscolaire le mercredi et l'accueil extrascolaire pendant les vacances.

Organisation en période scolaire

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Périscolaire 7h30/8h45 Classe 8h45/12h15	Périscolaire 7h30/8h45 Classe 8h45/12h15	Péri-accueil 7h30/9h Accueil 9h/12h	Périscolaire 7h30/8h45 Classe 8h45/12h15	Périscolaire 7h30/8h45 Classe 8h45/12h15
Pause méridienne 12h15/14h05	Pause méridienne 12h15/14h05	Repas 12h/13h00	Pause méridienne 12h15/14h05	Pause méridienne 12h15/14h05
APC 13h35/13h55	APC 13h35/13h55	Temps calme 13h/14h	APC 13h35/13h55	APC 13h35/13h55
Classe 14h05/16h35 Périscolaire 16h35/18h30	Classe 14h05/16h35 Périscolaire 16h35/18h30	Accueil 13h30/16h30 Péri-accueil 16h30/18h30	Classe 14h05/16h35 Périscolaire 16h35/18h30	Classe 14h05/16h35 Périscolaire 16h35/18h30

D'autres équipements

- Une bibliothèque
- Un city-stade / un terrain de sports et de tennis (et ceux de Marsais et St Pierre)
- Un site archéologique
- Des bois



Des associations locales

- Le Foyer Rural et sa section échecs
- La société des fêtes
- Dans les Champs de Pierre et Saturnin (préservation faune et flore)
- Api Amilly (interventions autour de l'abeille)
- Les Associations de parents d'élèves (APE SIVOS et UPEM MARSAIS)
- Aunis GD (jeux surdimensionnés)
- L'outil en main Surgèrien
- Le Centre d'Animation et de Citoyenneté (CAC)

4) FONCTIONNEMENT ET ARTICULATION AVEC LES ACTIVITES EXTRASCOLAIRES

Mode d'inscription

Pour l'accueil périscolaire, l'inscription est faite en début d'année scolaire ; les parents peuvent s'engager sur l'année ou par période selon leurs besoins.

Règlement

Une tarification dégressive en fonction des revenus des familles est proposée pour l'accueil périscolaire et extrascolaire.

Périscolaire matin et soir

Une équipe d'animation diplômée et un encadrement respectant la législation en vigueur anime ces temps ; seuls les enfants fréquentant l'école du SIVOS peuvent être accueillis.

Les enfants arrivent ou partent de manière échelonnée.

Des activités ludiques calmes peuvent être proposées aux enfants.

Pour permettre une transition en douceur entre la famille et la collectivité, les objectifs recherchés sont d'accueillir les enfants avant et après le temps scolaire en respectant leur rythme de vie, leurs besoins et leurs envies.

A 8h45 les enfants sont accompagnés par les animateurs dans leur classe ou au sein de la cour de récréation. A 16h35, ils sont également récupérés dans leur classe.

7h30 à 8h45	16h35 à 18h30
Accueil Jeux Libres Animations	Goûter Accueil Jeux Libres Animations

Périscolaire mercredi

Cet accueil de loisirs déclaré en temps périscolaire représente un des principaux lieux de socialisation des enfants en dehors du temps scolaire et respecte la charte du plan mercredi.

Le SIVOS souhaite faire de ce temps d'accueil un lieu de partage, de socialisation et de découverte. Un certain nombre d'actions sont mises en place afin d'assurer une cohérence d'intervention avec les différents acteurs du territoire (associatifs et éducatifs).

Les enfants du SIVOS et de la commune de MARSAIS sont accueillis en priorité ; soit en journée complète avec le repas soit le matin ou l'après-midi sans le repas.

Les activités seront le plus souvent organisées en cycle /période, dans une logique de parcours, de manière à respecter une certaine progressivité pédagogique et aboutiront régulièrement à une réalisation finale (spectacle, jeu, livre, tournoi, œuvre artistique, etc...)

	7h30 à 9h	9h à 12h	12h à 13h	13h à 14h	14h à 16h30	16h30 à 18h30
Journée	Péri-accueil Jeux libres	Accueil Activités	Repas	Temps calme <i>13h30 accueil des enfants inscrits l'après-midi</i>	Activités Goûter	Départ Péri-accueil

Extrascolaire

Un accueil de Loisirs mutualisé avec la commune de MARSAIS permet d'accueillir les enfants de 3 à 12 ans pendant les vacances scolaires (sauf les trois dernières semaines d'août et à Noël).

Les enfants du SIVOS, de MARSAIS ou des communes avoisinantes sont accueillis.

L'accueil se fait sur inscription à la semaine, en journée, ou en demi-journées (journée avec repas ou matin / après- midi sans repas).

Un projet pédagogique est établi par l'équipe d'animation en réponse au projet éducatif de la structure qui lui-même s'intègre au PEDT.

Un thème est défini pour chaque période de vacances et décliné autour d'activités ludiques par les animateurs.

	8h à 9h	9h à 12h	12h 13h30	à 13h30 à 14h30	à 14h30 à 16h30	à 16h30 à 17h	à 17h à 18h
Journée	Péri-accueil Jeux libres	Accueil Activités	Repas	Temps calme <i>14h accueil des enfants inscrits l'après-midi</i>	Activités	Goûter	Départ et/ ou Péri-accueil

L'équipe d'animation

- 1 Directrice - BAFD/BPJEPS LT
- 1 Directeur adjoint extrascolaire - BAFD
- 1 Animatrice périscolaire/extrascolaire - BAFA référente mercredi
- 2 Animatrices périscolaire/extrascolaire - BAFA
- 1 Animatrice extrascolaire - BAFA
- 1 Animatrice périscolaire/extrascolaire - CAP AEPE - Stagiaire BAFA

D'autres recrutements ponctuels peuvent être faits selon les besoins de la structure, afin de respecter les taux d'encadrement.

Il est également possible de faire appel à des bénévoles, des parents ayant, pour une activité particulière ou un projet particulier, une compétence spécifique.

A noter :

Des animateurs référents sont nommés pour l'encadrement des enfants par groupe d'âge : de 3 à 5 ans ; de 6 à 7 ans et de 8 à 12 ans.

L'objectif est d'instaurer un cadre et des repères rassurants pour l'enfant et de lui proposer un rythme et des activités adaptés à son âge.

Suivi avec les différents intervenants dans la mise en œuvre du PEDT

- Réunions régulières de l'équipe d'animation (1 fois / mois pour le périscolaire et avant chaque période de vacances)
- Présence de la directrice de l'Accueil de Loisirs sur les temps d'accueil pour évaluer au mieux les problématiques techniques et adapter le fonctionnement si besoin (journalier)
- Réunion hebdomadaire entre la directrice et la référente mercredi
- Temps d'échanges entre l'équipe d'animation et les enseignants lors des temps de passations (journalier)
- Temps d'échanges avec les intervenants (extérieurs, associatifs) avant et après chaque prestation
- Réunion d'information et de travail avec les différents acteurs en fonction des projets mis en œuvre
- Bilans à chaque fin de période, de vacances ou de projet

Atouts et contraintes

Les atouts :

Une équipe d'animation diplômée et expérimentée, des locaux, du matériel, un tissu associatif important, une organisation qui repose sur une structure qui existe depuis 20 ans. Sans oublier l'engagement et l'appui technique des élus et agents municipaux. Un Projet Educatif Local qui aide à la mise en place d'actions diverses sur le territoire.

Les contraintes :

Contraintes budgétaires : proposer des activités de qualités tout en respectant le budget de l'Accueil de Loisirs et ainsi que le budget du syndicat.

Manque de formation de l'équipe d'animation concernant l'accueil des enfants porteurs de handicap.

Accès aux transports limité (territoire rural): difficulté d'organiser des sorties hors de la commune de Saint Saturnin du Bois.

II - UN PROJET PARTAGE

L'éducation est l'affaire de tous ; elle recouvre tout ce qui contribue à la construction et au développement d'un être humain. L'enfant doit être abordé dans sa globalité, il n'est pas uniquement celui de ses parents, un élève, un copain...

Au-delà de l'école et de la famille, d'autres institutions et d'autres acteurs interviennent dans le parcours de l'enfant. Par leurs actions, ils contribuent chacun à la construction de la personne et donc, du citoyen de demain.

1) LES PARTENAIRES ET ACTEURS ENGAGES



Les partenaires institutionnels :

La Caisse d'Allocation familiale 17/79/78 (CAF)

La Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale 17 (DSDEN)

Le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sports (SDJES)

La Mutualité Sociale Agricole (MSA)

Les Mairies de ST SATURNIN DU BOIS / ST PIERRE D'AMILLY / MARSAIS

La Communauté de Communes AUNIS SUD

La directrice et enseignants de l'école

L'EHPAD de ST SATURNIN DU BOIS



Les partenaires associatifs :

Les associations des Parents d'Elèves (SIVOS/Marsais)
Les associations de la commune et des communes voisines
Les accueils de loisirs du territoire

2) LE COMITE DE PILOTAGE

Sa composition

- La Présidente et la Vice-Présidente du SIVOS
- Les Maires des trois communes
- Un représentant de la CDC Aunis Sud
- La directrice de l'Accueil de Loisirs et son équipe
- La directrice de l'école et/ou enseignants
- L'animatrice de l'EHPAD
- Les parents volontaires
- Des bénévoles

Sa mission

Le Comité de Pilotage a pour mission de faire vivre les valeurs du Projet Educatif Territorial d'une manière globale en étant associé au suivi et à l'évaluation.

Son rôle

- Suivre la mise en application du PEDT
- Rechercher la cohérence et la complémentarité des projets et des actions mises en œuvre
- Recenser et mobiliser les ressources locales
- Evaluer les actions du PEDT
- Echanger, proposer, se connaître, tisser des liens, se mettre en réseau
- Rechercher à faire évoluer la complémentarité et la cohérence éducative entre les temps éducatifs pour la réussite et l'épanouissement de l'enfant et du jeune
- Emettre des propositions et rechercher l'articulation entre les différents partenaires

Son suivi et la mise en œuvre du PEDT

La Directrice de l'accueil de loisirs coordonne le comité de suivi du PEDT.

- Suivi régulier sur la mise en œuvre du PEDT fait avec la Présidente du SIVOS qui présentera l'évolution lors des conseils syndicaux
- Temps de réunions mensuels avec l'équipe d'animation : échanges, concertations...
- Temps d'échanges réguliers avec la directrice de l'école de ST SATURNIN DU BOIS (sur le fonctionnement et les projets mis en œuvre)
- Mise en place d'un Comité de Pilotage qui se réunit au minimum 2 fois par an pour travailler sur les définitions de valeurs et d'objectifs à atteindre et/ou pour faire le point sur les actions écoulées.

III- LES VALEURS PARTAGEES

Le PEDT est un projet évolutif et partenarial qui vise à :

- Développer sur un territoire donné une politique éducative locale concertée et évaluée en faveur des enfants.
- Favoriser l'accès des enfants à des projets éducatifs, à l'autonomie et à l'engagement citoyen.

Aussi, à travers ce nouveau PEDT, les ambitions du Comité de Pilotage seront :

LE VIVRE ENSEMBLE : accueillir tous les enfants dans le respect de l'autre et de lui-même

LA PARTICIPATION : permettre l'expression, la responsabilisation de l'enfant en fonction de son âge et de ses compétences

LA REUSSITE : atteindre l'épanouissement de l'enfant et appréhender positivement les échecs

LE DEVELOPPEMENT DURABLE : appréhender cette notion et apprendre à vivre dans un environnement sain

IV- LES OBJECTIFS EDUCATIFS

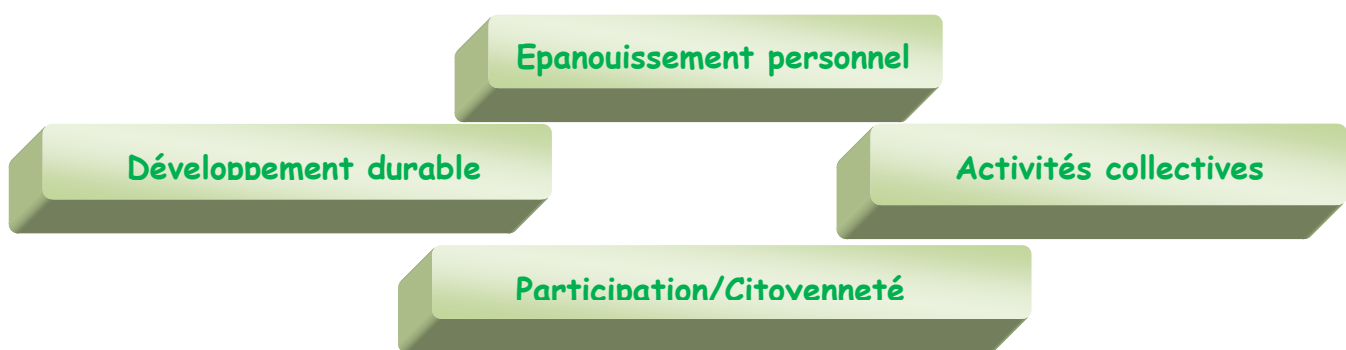
Le SIVOS « Les Prés Verts » souhaite mettre en œuvre 4 objectifs généraux et 4 axes principaux qui en découlent avec leurs objectifs spécifiques.

Objectif 1 : « Permettre à l'enfant de s'épanouir de manière individuelle et collective en pratiquant des activités variées ».

Objectif 2 : « Permettre à l'enfant de partager des activités collectives dans un cadre respectueux des autres et de l'environnement ».

Objectif 3 : « Permettre à l'enfant de comprendre son environnement et d'apprendre à le respecter ».

Objectif 4 : « Permettre à l'enfant de participer à la vie de la structure et d'appréhender sa future citoyenneté ».



Axe 1 = S'ouvrir aux autres

- ▶ Développer l'entraide et la solidarité
- ▶ Développer le goût et la capacité de vivre et agir ensemble
- ▶ Assurer des rencontres et des dialogues entre différentes générations
- ▶ Sensibiliser à la différence

Exemples d'actions éducatives pouvant être mises en place :

Multiplier les animations intergroupes / les échanges inter-centres
Continuer les visites régulières à l'EHPAD
Construire des projets intergénérationnels
Organiser des moments de partage avec les seniors
Aller à la rencontre de public en situation de handicap (UNAPEI, IME...)
Actions autour de la différence (cecifoot, hand fauteuil...)
Participation à la vie collective (règles de vie, rangement, service...)
Proposer des jeux à règles, jeux collectifs, grands jeux

Axe 2

= **Elargir et diversifier son horizon culturel**

- ▶ Développer le sens de la curiosité en découvrant de nouvelles pratiques
- ▶ Développer la créativité
- ▶ Sensibiliser aux pratiques artistiques

Exemples d'actions éducatives pouvant être mises en place :

*Proposer des activités manuelles
Poursuivre les interventions « Echecs »
Proposer des animations théâtre, chants, poterie, couture, peinture...
Poursuivre le partenariat avec la bibliothèque
Mettre en place des ateliers Parents/Enfants
Eveil musical et linguistique
Animations au site archéologique*

Axe 3

= **Découvrir son territoire pour pouvoir y agir**

- ▶ Sensibiliser à la protection de l'environnement et au développement durable
- ▶ Solliciter les ressources du territoire
- ▶ Mettre en place des activités ludiques permettant de découvrir son territoire
- ▶ Pratiquer des activités en lien avec la nature
- ▶ Privilégier une approche ludique, pratique et respectueuse de l'environnement
- ▶ Développer des actions liées à la citoyenneté
- ▶ Participer à la construction de projets pour animer la structure, l'école, les communes
- ▶ Ouvrir nos villages ruraux au monde

Exemples d'actions éducatives pouvant être mises en place :

*Actions éco-citoyennes (tri sélectif, pesée déchets...)
Activités avec des matériaux de récupération (Recycl'art)
Projets recyclage, jardinage, science...
Impliquer les enfants dans les manifestations communales (sociales, culturelles...), les cérémonies...
Découvrir le patrimoine local
Organisation d'animations transversales en lien avec les associations du territoire (nichoirs...)
Poursuivre le partenariat avec Api-Amilly
Animations autour de la faune et la flore
Activités liées à la nature (Dans les champs de Pierre et Saturnin)
Mener des actions avec « Cyclad », « L'outil en mains »*

- ▶ Développer l'éducation à la santé et au bien être
- ▶ Favoriser les activités sportives
- ▶ Proposer des actions liées à la sécurité
- ▶ Sensibiliser au harcèlement

Exemples d'actions éducatives pouvant être mises en place :

Proposer des animations sportives, des jeux sportifs

Danser

Jeux sur la confiance en soi

Sophrologie, yoga, relaxation...

Activités culinaires et autour de l'hygiène alimentaire

Mise en place de rencontre avec des professionnels (santé, sécurité, bien être...)

Prévention santé

Organisation soirée débat avec les familles et intervenant

V - L'ÉVALUATION

L'évaluation du PEDT résulte de l'engagement de la structure à s'imprégner des objectifs à atteindre et à développer des actions éducatives.

Chaque acteur devra s'approprier les objectifs à atteindre et les évaluer.

Associer les enfants dans cette évaluation sera incontournable car ils se situent au cœur du dispositif. Des outils ludiques devront être imaginés et utilisés pour s'adapter à chaque tranche d'âge (Conseil d'enfants, code couleurs, échelle de notation...).

De la même manière, la régularité et la qualité des échanges avec les animateurs et les enseignants permettront de procéder à une évaluation en continu :

- le rythme, la concentration et l'état de fatigue de l'enfant
- la participation aux activités proposées (tant sur un plan quantitatif que qualitatif)
- la continuité entre les temps scolaires et périscolaires (transitions...)
- la cohérence entre les différentes actions mises en œuvre par les partenaires
- la qualité des activités proposées aux enfants et leur adéquation aux besoins repérés
- l'adaptabilité de l'organisation pour une amélioration en continu

Le comité de pilotage se réunira au minimum deux fois par an pour dresser le bilan des actions en cours.

Des enquêtes, sondages, questionnaires pourront également être proposés aux familles.